



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 86289

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le nombre insuffisant de médecins dans la région Nord Pas-de-Calais. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle compte prendre des mesures pour au moins faciliter le remplacement des médecins partant en retraite.

Texte de la réponse

Prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement doublé le numerus clausus des études médicales depuis 2000. Celui-ci a été relevé à Lille de 281 en 2000 à 550 en 2009. Parallèlement, le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales à Lille a été porté de 242 en 2004 à 459 en 2010. Par ailleurs, la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit une prévision du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale pour une période de cinq ans. Ces quotas seront établis en fonction des besoins de soins, au vu des propositions de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Ainsi, il sera possible à l'avenir d'adapter la proposition des postes d'internes au plus près des besoins de prise en charge spécialisée au sein de chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86289

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2010

Question publiée le : 10 août 2010, page 8695

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12514